

Objet : Droit de réplique définitif

En réponse au suivi du rapport d'évaluation du système d'assurance qualité

Mme Lanciault,

La présente vise à apporter une correction quant au suivi du rapport d'évaluation d'assurance qualité du Collège TAV déposé par la Commission le 28 mai 2020. Ce rapport donne suite à la recommandation concernant l'adéquation des ressources humaines au Collège.

Le Collège déploiera tous les efforts afin d'assurer que les éléments mentionnés par la Commission seront pris en charge et que les mécanismes actuels seront développés en fonction de ces commentaires. Ces améliorations concernent notamment la précision quant à la prise en charge « des points à améliorer et la personne qui en sera responsable », et celle concernant les suites données aux demandes de « développement professionnel » des professeurs et des coordonnateurs.

Par ailleurs, le rapport de la Commission du 25 septembre 2018 recommande au Collège « de se doter d'un mécanisme d'appréciation de son personnel et de lui fournir, le cas échéant, les mesures de perfectionnement qui pourraient s'avérer nécessaires »¹. Dans ce même rapport, la Commission mentionne que le Collège « ne dispose pas d'un système assurant l'évaluation et le suivi des compétences du personnel, tant enseignant que non enseignant »². Cependant, il est nécessaire de préciser que le Collège évalue ses enseignants depuis 2010 par le biais des évaluations étudiantes effectuées par l'entremise de la plateforme *Omnivox*. Ce mécanisme est précisé dans notre rapport d'assurance qualité déposé en juin 2017.

[Un] sondage pour l'évaluation des cours et du personnel enseignant, qui a toujours lieu systématiquement chaque fin de session pour l'ensemble des cours et des enseignants, a été conçu pour permettre au Collège d'améliorer la qualité de son enseignement et de ses programmes. Il contient des questions relatives à plusieurs éléments, tels que l'enseignement des compétences visées, la présentation et le respect du plan de cours par l'enseignant, la compétence et la disponibilité de l'enseignant, la charge de travail exigée, les instruments d'évaluation, etc.³

De plus, le Collège évalue le personnel non-enseignant (cadres, professionnels, de soutien) depuis 2010 par le biais d'outils d'évaluation (questionnaires et évaluation formelle) dûment signés par les parties. L'évaluation des employés se fait toujours à partir d'un processus formel par lequel la direction rencontre les employés visés, dépose les objectifs annuels et favorise l'échange et la rétroaction avec eux. Un mécanisme est « mis en œuvre pour [évaluer] les autres catégories de personnel », même si ce dernier gagnerait à être davantage systématisé comme celui concernant

¹ CEEC, [Rapport d'évaluation : Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège TAV](#), Septembre 2018, p. 9.

² CEEC, *Ibid.*, p. 8.

³ Collège TAV, [Rapport d'autoévaluation : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges](#), « 1.1.7. : Le système d'information sur les programmes d'études (SIPE) », juin 2017, p. 23.



l'évaluation du personnel enseignant. Au cours de l'année 2020-2021, le Collège s'engage donc à adopter une politique officielle de gestion du personnel non-enseignant afin d'encadrer ce volet du mandat.

Le Collège reconnaît que cette précision aurait dû être mentionnée à la Commission lors de l'envoi du rapport préliminaire en juin 2018. Cependant, le suivi du dossier a certainement été affecté par le départ en congé maladie de la conseillère pédagogique responsable du dossier à l'automne 2018, puis sa démission.

Ce faisant, cette partie du rapport de la CEEC ne rend pas compte des mécanismes d'assurance qualité réellement mis en œuvre par le Collège pour évaluer son personnel et ne reflète pas la réalité du Collège TAV.

Espérant que le tout soit à votre convenance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Boyarsky". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Abraham Boyarsky

Directeur général

c.c. Eli Meroz, directeur des études

Patrice Robitaille, directeur-adjoint

Marie-Lou Larouche, conseillère pédagogique, responsable des mécanismes d'assurance qualité